

Image not found or type unknown



## Licenciement suite à la vente fond de commerce

Par **nicaurel**, le **29/02/2012 à 19:40**

Bonjour,  
je vends mon fond de commerce dans lequel j'ai un salarié. Le repreneur ne souhaite pas conservé mon employé dois-je procéder à un licenciement économique?  
Qu'elles sont les formalités à effectuer pour que mon salarié ne soit pas trop lésé?  
Merci de vos réponses

Par **pat76**, le **29/02/2012 à 19:45**

Bonjour

De quelle convention collective dépendez-vous?

Par **nicaurel**, le **29/02/2012 à 19:46**

REstauration bar

Par **DSO**, le **29/02/2012 à 21:09**

Bonjour,

De toutes manières, vous n'avez pas le droit de licencier votre salarié pour vendre votre fonds de commerce. L'acheteur doit reprendre votre fond tel quel, avec votre salarié.

Ensuite, c'est au repreneur de licencier éventuellement le salarié, mais le licenciement bien entendu devra être motivé.

Cordialement,  
DSO